

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD VIENNE

L'an deux mil dix sept, le 29 septembre à 9 heures 30, les membres du Conseil Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville de Gençay, sur la convocation du 15 septembre 2017 de Monsieur André SENECHÉAU.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
23	16	18

Date de la convocation
15 septembre 2017

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2017

MONTMORILLON

Etaient présents titulaires :

Yves BOULOUX, Annie LAGRANGE, Patrick ROYER, Enguerrand DELANNOY, Jean-MARIE BATTLE, JACQUES COMPAIN, GISELE JEAN, PATRICK CHARRIER, JEAN-MARIE ROUSSE, GILLES BOSSEBOEUF, PASCAL LECAMP, FRANÇOIS BOCK, BERTRAND GEOFFRET, MARIE-CLAIRE LESUEUR

Etaient présents suppléants votants :

Danielle MAYTRAUD pour Joel FAUGEROUX
Marcel PENY pour Vincent BEGUIER

Etaient présents suppléants :

Nathalie TABUTEAU, Bernard GERMANEAU

A donné pouvoir :

Jacques DE CREMIERS à Patrick CHARRIER, André SENECHÉAU à Pascal LECAMP

Secrétaire : François BOCK

-
- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu l'article L 110 du code de l'urbanisme
 - Vu l'article L 121-1 du code de l'urbanisme
 - Vu l'article L 122-1 et suivants du code de l'urbanisme portant sur les schémas de cohérence territoriale
 - Vu les articles L 122-4 et L 122-4-1 du code de l'urbanisme
 - Vu l'article L 122-7 du code de l'urbanisme portant sur un débat sur les orientations générales du PADD
 - Vu la loi ENE, dite « grenelle 2 de l'environnement »

Considérant qu'à la suite du diagnostic territorial présenté aux Personnes Publiques Associées le 24 mars 2016, le SCoT Sud Vienne s'est engagé dans l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en concertation avec les Personnes Publiques Associées et la population du territoire,

Considérant les premiers débats sur le projet de PADD lors des Conseils Syndicaux du 29 avril 2016 et 10 juin 2016 ; lors de la conférence des Maires du 9 septembre 2016 ; et de la réunion des Personnes Publiques Associées du 3 novembre 2016,

Considérant la tenue du débat d'orientations générales du PADD lors de la séance du Conseil Syndical du 24 novembre 2016,

Considérant la délibération n° 2016-11-24,

N° et Objet de la délibération
<p>2017-09-46</p> <p>DEBAT</p> <p>D'ORIENTATIONS</p> <p>GENERALES DU PADD</p>

Considérant l'élargissement du périmètre géographique du SCoT Sud Vienne au 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'actualisation réalisée du diagnostic territorial prenant en compte l'extension du périmètre du SCoT Sud Vienne,

Considérant l'actualisation du PADD du SCoT Sud Vienne,

Le Conseil Syndical,

A débattu ce jour des orientations générales du PADD actualisé.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous préfecture
Le
Et publication
du
Ou notification ,
du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont Signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Gençay, le 29 septembre 2017,

Par délégation du Président,

Le Vice-Président,



Yves BOULOUX

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2017

MONTMORILLON